

Le Premier Ministre

Paris, le - 4 DEC. 2024

du

Monsieur le Président,

Vous avez été reçu à votre demande par mon cabinet, le mardi 2 décembre. Le compte-rendu qui m'a été fait de cette réunion a retenu toute mon attention.

Lors de cet échange vous avez fait part de vos inquiétudes sur les évolutions de la filière banane aux Antilles. Vos préoccupations sont de plusieurs ordres et portent à titre principal sur les obstacles techniques qui obèrent l'atteinte de vos objectifs de production. Parmi ces obstacles techniques, vous avez souligné les difficultés de recrutement de salariés dans les plantations, et les contraintes croissantes qui pèsent sur les traitements phytosanitaires des bananiers.

Sur cette question, je veux vous assurer du soutien du gouvernement à la proposition de loi du député Jean-Luc FUGIT visant à améliorer *le traitement des maladies affectant les cultures végétales à l'aide d'aéronefs télépilotés*, dont l'examen en séance publique à l'Assemblée nationale a commencé ce même mardi. Dans le même sens du soutien à vos cultures, le gouvernement français défend dans les instances européennes la proposition de la Commission européenne de distinguer deux catégories de végétaux dits NGT (nouvelles techniques génomiques), dont la catégorie 1 serait équivalente aux plantes issue de la sélection conventionnelle. Le recours aux vitroplants issus de NGT, comme le recours aux drones pour la réalisation des traitements phytosanitaires, doit vous permettre de retrouver les conditions de compétitivité qui vous font aujourd'hui défaut.

Bien conscient que ces réponses ne sont pas immédiates, le gouvernement a décidé de vous apporter en 2024 une aide conjoncturelle de onze millions d'euros, qui aujourd'hui a été mise en œuvre. Pour les deux prochaines années, un travail a déjà été engagé par la ministre de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt, Annie GENEVARD, pour la mise en place de compléments aux mesures agro-environnementales et climatiques de la PAC dont vous bénéficiez. Je soulignerai auprès de mon successeur la nécessité de le poursuivre.

M. Nicolas des GROTTES
Président
UGPBAN
38 rue du Séminaire, Centra 401
94 616 Rungis Cedex

Vous avez également voulu appeler mon attention sur la mesure de soutien à l'agriculture de diversification, discutée dans le cadre de l'élaboration du protocole de lutte contre la vie chère signé en Martinique au mois d'octobre. J'ai décidé que cette mesure serait financée sur l'enveloppe des crédits dédiés à la filière banane de la Martinique, dans la limite de 2 millions d'euros en 2025. Je souhaite que cette mesure soit soumise à des conditions qui en garantiront l'efficacité. Attaché comme vous à la structuration des filières, j'ai demandé en particulier que l'aide soit réservée à des entreprises qui adhèreront à une structure collective : organisation de producteurs, coopérative, association, ou autre. Je souhaite aussi que ces entreprises respectent des objectifs de production le but étant qu'elles participent à la couverture des besoins alimentaires de la Martinique. Enfin, cette mesure devrait faire l'objet d'une évaluation et, à l'image ce qui a été fait à La Réunion, pouvoir être financée par le fonds Feader, dont la gestion appartient à la Collectivité territoriale de la Martinique.

Soyez donc bien certain de mon attachement à la filière de la banane antillaise dont je connais la contribution à l'emploi et aux revenus de vos territoires. Sa vitalité constitue l'une des bases nécessaires à la diversification des cultures et donc à l'atteinte des objectifs de souveraineté alimentaire de la Martinique et de la Guadeloupe.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes respectueuses salutations.
*et de lui
Barnier à l'archiv*



Michel BARNIER